

Règlement Intérieur sur la Protection des données pour l'Association ACARS

1. Introduction / Licéité du traitement des données

L'Association ACARS, association loi 1901, s'engage à protéger les données personnelles de ses membres, de ses prestataires et plus généralement des personnes dont elle serait amené à détenir des données personnelles, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et la loi Informatique et Libertés modifiée.

Par leur inscription à l'Association, les membres de l'ACARS consentent au traitement des données personnelles qu'ils ont fournies dans le but de pouvoir participer aux activités proposées sur le site de l'association. <https://www.kananas.com/acars/>

Les sous-traitants, partenaires, prestataires et fournisseurs de l'ACARS sont engagés par contrats/commandes à respecter les consignes de traitement des données imposées par la réglementation en vigueur. Les données personnelles qu'ils seraient amenés à fournir à l'ACARS ont pour finalité la réalisation des contrats/commandes précités.

2. Finalités du traitement

Les données personnelles collectées sont utilisées pour :

- La gestion des adhésions et des cotisations
- L'organisation des activités (voyages, conférences, visites, etc.)
- La communication avec les membres (informations, convocations, actualités, etc)
- L'édition de l'annuaire accessible aux membres sur le site sécurisé (ou par courrier nominatif)
- L'administration générale de l'Association

3. Données collectées

Seules sont collectées les données strictement nécessaires pour atteindre les finalités ci-dessus

- Lors de l'adhésion à l'ACARS, les membres transmettent les informations suivantes (par mail, courrier ou directement sur le site de l'ACARS): Nom, Prénom, Adresse postale, Date de naissance, Nationalité, Genre (facultatif), Dernier centre d'affectation dans le Groupe Safran. Numéro de téléphone fixe et/ou portable (facultatif), Adresse Mail (facultatif). Eventuellement peut être ajouté le rôle dans l'Association. Sont également collectées les participations aux événements organisés par l'ACARS.
- Les paiements dus par les membres à l'Association se font soit par chèque ou virement à l'ordre de l'Association soit via la plate-forme sécurisée « Stripe » <https://stripe.com/fr/privacy>
- Pour les sous-traitants, prestataires et fournisseurs, peuvent être collectés également les raisons sociales, les situations professionnelles, les formations/diplômes, les distinctions, les éléments permettant le règlement des factures.

4. Aucune donnée sensible (au sens RGPD) n'est collectée ou traitée.

5. Conservation des données

Les durées de conservation dépendent de la finalité de l'activité correspondante et sont précisées dans les Fiches de Registre par Activité tenues à jour par le Délégué à la Protection des données / DPO de l'ACARS

6. Sécurité

L'association met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données : site en HTTPS, mots de passe, gestion des accès, paiement via une plate-forme sécurisée le tout géré par un hébergeur de site spécialisé dans la gestion des données d'Association (KANANAS).

En terme d'organisation, ACARS a mis en place un Délégué à la Protection des données (DPO) nommé par le Conseil d'Administration de l'ACARS et chargé d'organiser et de contrôler le bon fonctionnement des procédures RGPD au sein de l'Association.

7. Transparence

Les personnes dont des données personnelles sont utilisées par l'ACARS sont informées de l'utilisation faite et des possibilités d'utiliser leurs droits via le présent document accessible sur le site de l'Association ACARS :

site de l'ACARS -> espace membre -> administration -> RGPD

8. Droits des personnes / Accès aux données

Conformément au RGPD, chaque membre de l'Association dispose des droits suivants sur ses données :

- Accès
- Rectification
- Suppression
- Opposition au traitement
- Portabilité
- Limitation du traitement

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative aux données personnelles, le membre doit adresser une demande à : acars@laposte.net

A noter que les membres de l'Association peuvent exercer directement leurs droits d'accès, Rectification, Suppression via : le site de l'ACARS -> espace membre -> mes informations

9. Cookies

Le site de l'association peut utiliser des cookies à des fins techniques (identification des membres, gestion des sessions). Aucun cookie à but commercial ou publicitaire n'est utilisé.

10. Modifications

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'ACARS le 11 juin 2025. Il pourra être modifié par le C.A. en fonction des évolutions législatives ou administratives. Les membres seront informés via le site de l'association.